



DÉPARTEMENT DU CHER
Arrondissement de BOURGES

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT-URSIN

ARRÊTÉ PORTANT RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION SUR DIVERSES VOIES DE L'AGGLOMERATION :

- ❖ Rue de l'ÉGLISE
- ❖ Rue de la GARE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande présentée par Monsieur Olivier COULET, Président de l'UNC-UNC/AFN de La Chapelle Saint-Ursin, tendant à obtenir le ralentissement de la circulation sur les voies énumérées ci-dessus, le **lundi 8 mai 2023** en vue de la **78^{ème} commémoration de la victoire du 8 mai 1945**,

Vu le décret n°55.1366 du 18 octobre 1955 et le décret n°92.753 du 3 août 1992 portant codification sous le nom de Code de la route, des règles relatives à la police de la circulation routière et notamment les articles R53 et R232 dudit code,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.3 et L2213.1 à L2213.6,

Considérant qu'il y a lieu de ralentir la circulation sur certaines rues, afin de préserver la sécurité des personnes participant au cortège et des usagers.

.../...



ARRETE

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera ralentie sur les voies ci-dessous nommées, de 10 h 30 à 11 h 00 le **lundi 8 mai 2023** en vue de la **78^{ème} commémoration de la victoire du 8 mai 1945**.

Rue de l'ÉGLISE : entre la Mairie et la rue de la GARE.

Rue de la GARE : entre la rue de l'ÉGLISE et la route de BOURGES.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins des services municipaux.

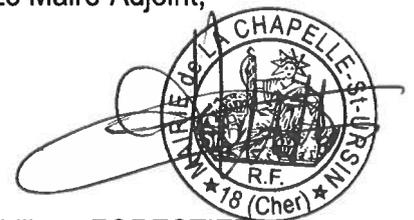
Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé pour ampliation à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale de Bourges,
- Monsieur le Brigadier-chef Principal de la Police Municipale,
- Monsieur Olivier COULET, Président de l'UNC-UNC/AFN de La Chapelle Saint - Ursin, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à la Chapelle Saint-Ursin, le 27 avril 2023.

Le Maire-Adjoint,



Philippe FORESTIER